Ligue patriotique des Françaises

A BEAUVOIS

Dimanche 15 mars, avait lieu à 4 heures 1/2 de l'après-midi, en la salle Sainte-Anne à Beauvois, sous la présidence de M. le Curé, une brillante réunion de la « Ligue Patriotique des Françaises ».

La séance s'ouvrit par le chant de « La Marguerite », suivi d'une délicate romance intitulée : « Foi, Espérance, Charité ».

Puis M. le Curé s'avance sur l'estrade accompagné de Mme Delacourt, présidente du Comité, de Mmes Bricout et Moreau, et les présente en quelques mots à l'auditoire de trois cents personnes.

Mme Delacourt après avoir remercié M. le Curé et les dames de Beauvois de leur accueil si cordial, expose les méfaits de la Franc-Maçonnerie, les périls de l'école sans Dieu et de la mauvaise presse et engage toutes les bonnes chrétiennes à s'enrôler sous la bannière de Jeanne-d'Arc pour défendre la religion, la Famille et la Patrie. Cette conférence fréquemment applaudie fait grande impression.

Ensuite Mme Bricout explique le fonctionnement de la Ligue et on recueille de très nombreuses adhésions.

Une adresse d'obéissance et de filial attachement est envoyée à S. G. Mgr le Coadjuteur.

Puis une charmante saynète, interprétée par les jeunes filles du Patronage, termine, avec le chant de « La Marguerite », cette touchante réunion.

Les « Petits Echos » de la Ligue et « Les Intrépides » s'enlèvent rapidement : toutes les adhérentes en désirent et témoignent ainsi de leur vive satisfaction. Ces dames promettent de revenir souvent à Beauvois.

Toute l'assistance se rendit ensuite en Salut pour clôturer cette soirée qui promet dans la paroisse, les fruits les plus consolants.

Le procès de la Compagnie de Courrières

contre le « Réveil du Nord »

Pour la septième fois, l'affaire en diffamation, intentée par la Compagnie des mines de Courrières contre le « Réveil du Nord », a été appelée mardi matin, à l'audience du tribunal correctionnel d'Arras.

Une nouvelle diffamation a été relevée contre le même journal.

Sur la demande de Me Baggio, avoué du « Réveil », et d'accord avec la partie adverse, le tribunal a renvoyé l'affaire au mardi 5 mai.

BELGIQUE

Explosion de dynamite dans une mine

A ARLON

UN MORT — TROIS BLESSÉS

Près d'Arlon, des ouvriers occupés au percement d'une nouvelle voie à l'entrée d'une mine, avaient cessé le travail, en attendant l'explosion d'une cartouche de dynamite.

Comme l'explosion tardait, quelques ouvriers s'approchèrent ; à ce moment, l'explosion se produisit, tuant un ouvrier et en blessant trois.

Scène de ménage

On s' dispute à l' mason d' Jérôme !
Chacun s' demande : Pourquoi, mon Dieu ?
In effet, on sait bien que ch' l'homme
Est chin qu'on appelle un bon fieu.
Et pourtant s' femme, il fait des r'proches,
In li disant : « T' n'es point honteux ?
Vett' chin qu' j'ai trouvé dins tes poches !...
Vingt sous qu' te m'as gardé, grainneux !
Te pinses que j'ai d' trop es t' quinzaine ?! »
Jérôme répond : « Mais n' t'imball's point.
J' t'ai toudis rindu chin que j' gainne...
Mais cheuil, foe j'ai trouvé l' bon joint.
Pou' ch' franc qui t' manqu' si te fais point [d' bile,
Te verras que j' n'ai point eu tort,
I' nous in rapport'ra CHINT MILLE...
J' prinds un billet à l' PRESSE DU NORD ! »

M. HENNO,
du Caveau Lillois.

HISTOIRE CRITIQUE des Evénements de Lourdes

(Apparitions et Guérisons)

Par M. le Chanoine BERTRIN

12e Edition

revue et augmentée

et précédée d'une lettre de S. S. Pie X à l'Auteur

1 vol. in-8 573 p. : 4 fr. 50. — Franco : 5 fr.

En vente à la Librairie de la Croix du Nord

1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)

— LILLE —

PORT DE DUNKERQUE

ENTRÉES du 16 mars

Smyrne vià Alger, v. belge Lys, 1564, dm. (darse 2 Est).

du 17 mars

Carisforte, v. ang. Dalegarth, 1434, minerai, (darse 2 Nord).

SORTIES du 16 mars

Fowey, vap. suéd. Manhelms, 226, lège.
Copenhague, v. dan. Hangest, 278, dm.
Newcastle, v. dan. England, 626, lège.
Hâvre, v. Amiral-Jauréguiberry, 3144, dm.

du 17 mars

Newcastle, v. norv. Dagny, 758, lest.
Alger, vap. Nord, 2052, dm.

NOUVELLES MARITIMES

ARRIVAGES	VENANT DE
Plymouth 15 mars, goel. dan. Nanna	Dunkq
Shields 15, st. Auguste-Leflier	id
Narvik 8, st. Polcirkeln	id
Penarth 15, st. La Norvège	id
Calmar 14, st. Carol Ier	B.-Ayre
PARTANTS	ALLANT A
Londres 15 mars, st. ang. Clan Sinclair	Dque
Ipswich 14, 3m. Vincennes	Anvers
Bourgas 8, st. Deux-Charentes	Nantes
Adelaide 15, st. Port-Hunter	Continent
S.Francisco, 11, st. Malte	Puget-Sound
Norfolk 11, st. Wearside	Dque et Rotterdam
Ténériffe 13, st. Glenalmond	Dunkerque (après y avoir réparé)
St-Vincent (CV) 7, st. Bisley	Continent
Mexillones 10, 4m. esp. Ama Begona	Kea Dque

NOUVELLE RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DES AUTOMOBILES

Les ministres des Travaux publics, de l'Intérieur et de la Justice ont soumis à la signature du président de la République un projet de loi relatif à la circulation des automobiles.

Ce projet de loi transmet de l'autorité préfectorale à l'autorité judiciaire le droit de prononcer le retrait du permis de conduire.

En cas d'infraction aux lois et décrets applicables en matière de circulation automobile, le coupable, s'il est passible d'une peine de trois jours de prison au moins, pourra, que cette peine soit prononcée ou non, être privé par l'arrêt ou le jugement, du droit de conduire pendant une durée de huit jours à deux mois.

En cas d'accident (coups ou homicide par imprudence), l'interdiction de conduire pourra être prononcée pour une durée de deux mois à un an par application des articles 319 et 320 du Code penal.

Un casier automobiliste qui recevra les bulletins constatant la privation du droit de conduire est constitué au ministère des Travaux publics.

Enfin, les contraventions aux décrets portant règlement sur la circulation des automobiles pourront être constatées par les autorités dénommées à l'article 15 de la loi du 30 mai 1851 sur la police du roulage, ainsi que par les ingénieurs et contrôleurs des mines.

Ce projet de loi est complété par un projet de décret soumis au Conseil d'Etat par le président du Conseil et le ministre des Travaux publics, qui a pour objet d'imposer l'affichage à demeure et d'une manière très apparente sur une partie déterminée du véhicule, du récépissé de déclaration ; un arrêté du ministre des Travaux publics prévoit des descriptions spéciales, soit pour obtenir la fixité des plaques d'identité et empêcher ainsi certaines fraudes, soit pour assurer, dès la chute du jour et pendant la nuit, la visibilité du numéro.

Voici, du reste, ce dernier décret qui a paru ce matin au *Journal Officiel* :

Le ministre des Travaux publics, des Postes et des Télégraphes,

Vu le décret du 10 mars 1899, modifié par celui du 10 septembre 1901, portant règlement sur la circulation des automobiles, et spécialement l'article 7, avant-dernier paragraphe, ainsi conçu :

« Si l'automobile est capable de marcher en palier à une vitesse supérieure à 30 kilomètres à l'heure, il sera pourvu de deux plaques d'identité, portant un numéro d'ordre, qui doivent toujours être placées en évidence à l'avant et à l'arrière du véhicule. Le ministre des Travaux publics fixera le modèle de ces plaques, leur mode de pose et leur mode d'éclairage pendant la nuit ; il fixera également le mode d'attribution aux intéressés des numéros d'ordre. »

Vu les arrêtés ministériels des 11 septembre et 12 décembre 1901 relatifs à l'application du règlement précité ;

Sur la proposition du conseiller d'Etat, directeur des routes, de la navigation et des mines,

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — L'article 3 de l'arrêté du 11 septembre 1901 est complété par un paragraphe additionnel ainsi conçu :

« Chacune des plaques pourra être constituée par une surface plane faisant partie intégrante du châssis ou de la carrosserie, et sur laquelle le numéro sera peint à demeure. A défaut de cette disposition, le numéro sera peint à demeure sur une plaque métallique rigide, invariablement rivée au châssis ou à la carrosserie. »

ART. 2. — L'article 4 du même arrêté est modifié ainsi qu'il suit :

« Pendant la nuit et dès la chute du jour, le véhicule portera à l'arrière, dans un emplacement satisfaisant aux conditions de l'article 3, complété comme ci-dessus, une lanterne à réflecteur en parfait état, qui éclairera par transparence un verre laiteux recouvrant d'une plaque ajourée ou un dispositif équivalent, faisant apparaître le numéro en caractères lumineux sur fond obscur, avec les dispositions et dimensions spécifiées à l'article 2.

« Toutefois on pourra, à défaut de ce dispositif, éclairer par réflexion la plaque d'arrière visée à l'article 3, au moyen d'une lanterne à réflecteur en parfait état, satisfaisant aux conditions ci-après :

« 1° Le centre de la source lumineuse sera à la même hauteur que celui de la plaque et à l'intersection de deux plans verticaux, l'un parallèle à l'axe du véhicule et situé à 15 centimètres à gauche de l'extrémité gauche de l'inscription, l'autre perpendiculaire et distant de 15 centimètres au moins du plan de l'inscription.

« 2° La disposition du réflecteur et l'orientation du faisceau lumineux seront telles que l'éclairement de l'inscription soit à peu près uniforme et ait même intensité pour les caractères extrêmes.

« Quel que soit le moyen employé, l'éclat ou l'éclairement des chiffres et lettres devra être tel que le numéro d'arrière puisse être lu, pendant la nuit, aux mêmes distances qu'en plein jour.

« Le nécessaire sera fait pour que, durant le jour, les appareils ci-dessus visés ne gênent aucunement la visibilité de la plaque d'arrière prescrite par l'article 2, laquelle demeure distincte du numéro de la lanterne prévu au premier alinéa du présent article. »

ART. 3. — Les dispositions qui précèdent ne seront obligatoires qu'à dater du 1er janvier 1909, à la condition que les véhicules satisfassent de tous point à l'arrêté du 11 septembre 1901.

Paris, le 12 mars 1908.

LOUIS BARTHOU.

A l'Automobile-Club de France l'opinion générale est que ce projet est très inquiétant pour les automobilistes.

Tout en acceptant certaines de ces nouvelles mesures plusieurs personnalités du grand club se plaignent que cette nouvelle loi n'envisage que la locomotion automobile.

Les automobilistes, disent-ils avec quelque raison, sont-ils donc les seuls à causer les accidents ?

ANIOS Désinfectant sans odeur Insecticide

Renseignements et brochures Sté des PRODUITS ANIOS 7, Rue Gde Allée, Lille.

COURRIER MILITAIRE

AVIS AUX LECTEURS

Je rappelle aux lecteurs de la *Croix* que pour recevoir une réponse dans le *Courrier hebdomadaire*, il faut adresser une lettre à *M. la Ramée*, 5, rue Bayard, Paris, et indiquer le nom, le numéro, le pseudonyme, sous lequel la réponse devra paraître. Quand on désire une réponse *par lettre*, joindre à la demande une enveloppe timbrée portant l'adresse exacte. — Les réponses sont faites dans la semaine suivante.

Pro Deo, pro Patria, 85, 80. — Pour avoir toutes chances d'être placé dans un bureau du génie, il faudrait être classé dans le *service auxiliaire* et versé dans cette *arme*.

G. L., Cléry (Loiret). — Il n'existe pas de *Conseils de revision supplémentaires*. — En fin de septembre au moment de la mise en route de la classe, un conscrit peut demander à être convoqué devant le Conseil de réforme qui se réunit dans les premiers jours d'octobre au chef-lieu de la subdivision. Pour tous détails, se renseigner à la gendarmerie en temps voulu.

Maître Henri. — 1° Le jeune homme qui est né en 1889 peut s'engager pour devancer l'appel jusqu'en octobre 1909 ; sa classe sera incorporée en octobre 1910 ; 2° Quand on s'engage il vaut mieux, cela va sans dire, avoir des notions des choses militaires et être pourvu du brevet d'aptitude ; 3° Tailles et poids, dragons : 1m.64, 1m.74, 70 kilos. Cuirassiers : 1m.70, 1m.80, 75 kilos. Spahis et chasseurs d'Afrique : 1m.60, 1m.72. Pas de minimum pour l'infanterie. D'une manière générale, il faut être vigoureux et bon marcheur ; 4° Il n'y a, dans l'armée française, que 4 régiments de zouaves. C'est de ceux-là que l'on parle toujours.

C., rue D., Le Mans. — Un jeune homme qui a été réformé temporairement d'abord, puis numéro 2, ne peut pas espérer être accepté pour un nouveau rengagement. Il est impossible de se rengager sans passer par le recrutement qui établit le dossier et examine l'état de santé du postulant. — Il existe une section de secrétaires d'état-major coloniaux, recrutée sur l'ensemble de l'armée.

Classe 1906. — 1° A moins d'ordres spéciaux, on n'arrête pas à la frontière belge un voyageur en civil se rendant à Bruxelles ; 2° Le déserteur qui rentre après une amnistie doit achever le temps de service pour lequel il était lié ; 3° Ce n'est qu'après cinquante ans qu'un déserteur est libéré de toute obligation militaire ; 4° En Belgique, il n'a pas à craindre d'être inquiété comme déserteur ordinaire.

A. M. D. G. — Subissant cette année les épreuves du B. A. M., il pourra demander à se bénéficier des avantages de ce brevet que l'an prochain, au moment où il sera appelé. Le cas a déjà été se présenter.

B., Mesnes-sur-Bulas. — Il peut demander un sursis d'incorporation renouvelable, d'année en année, jusqu'à l'âge de 26 ans, dans l'intérêt de ses études. Lire à ce sujet l'article 21 de la nouvelle loi militaire.

A. L., passage Tivoli. — La présence du père à l'étranger n'est aucunement motif de dispense sous l'ancienne loi. — Celui qui a bénéficié de l'ancien article 50 et qui rentre en France avant trente ans, devra faire deux ans de service.

Arthur V., Namur. — Celui qui rentre en France peut être convoqué pour une période de réserve, bien que sa classe d'âge soit entrée dans la territoriale.

J. B., Haute (Charente). — On ne peut pas s'engager avant 18 ans révolus, sans le consentement de ses parents.

V. Saint-Martin, Roubaix. — Veuillez demander de ma part à M. Berger-Levrault, éditeur militaire à Nancy, l'instruction ministérielle du 21 juin 190. relative aux Sociétés de préparation militaire.

A. D., Mortagne. — L'engagé volontaire réformé numéro 2 peut être pris bon au Conseil de revision, avec les jeunes gens de sa classe d'âge. Il lui est tenu compte du service précédemment accompli par lui.

Lafleur. — 1° Il n'y aura pas de convocation de réservistes ni en mars ni en avril. Pour toutes les autres questions de détail, il convient d'attendre le vote définitif de la loi sur les périodes.

M., rue de la C., Douarnenez. — Lisez la réponse qui précède.

Jeanne d'Arc. — La taxe militaire n'était pas due, sous l'ancienne loi, par les *réformés*. Mais il faut être dans ce cas-là ?

P. M. A. S. Miles Christi. — Si une prolongation de permission a été accordée régulièrement pour cause de maladie, elle peut ne pas être comptée comme à déduire sur les quinze jours légaux de permission de l'article 36. Cela dépend du colonel commandant le régiment.

B., route de Paris, Nantes. — Le jeune homme qui comparait devant le Conseil de revision doit indiquer au major chargé de l'examen toutes ses petites misères. — N'ayant pas 50 kilos comme poids, mesurant moins de 0m.78 de tour de poitrine et atteint de troubles cardiaques, il a peu de chances d'être pris bon.

P. P., Saint-Etienne. — La circulaire du 4 février dernier a prescrit de maintenir au service un an, jour pour jour, les anciens dispensés article 23 rappelés. — Ce jeune homme estimant qu'il a été rappelé à tort, le mieux serait d'adresser une réclamation au ministre, d'abord en la faisant appuyer par un membre du Parlement.

[illegible] — L. G., Nuisson-sur-Mauves. — J. M., Kempenaar (M.-V.). — S. L., rue des Jésuites, Armentières. — A. Landel, Genneson. — C., Ray-sur-Saône (H.-S.). — A., à Vaison (Vaucluse). — M., Pallias (Lot). — G., Saint-Etienne-en-Devoloy. — G., Coulommiers (L.-et-C.). — P., place du Palais, Avignon. — H., chalet B., Malo-les-Bains. — P. B., place du Palais, Avignon. — M., Janville (Calvados). — G., Villuis (S.-et-M.). — S., caserne S., Saint-Malo. — M., Saint-Sigisbert, Nancy. — F., 158e, Jausiers. — P., rue Saint-Jean, Besançon. — D., 30, rue B. Paris. — C., 81e (10e Montpellier). — T., La Mur (B.-A.). — M., rue Saint-Jean, Candé. — M. M., rue de V., Rennes. — M., Bourg-des-Comtes (I.-et-V.). — A., Nomécourt (H.-M.). — B., rue V. H., Wasquehal. — B., 69e (11e), Besançon. — De J., Ou. (Tunisie). — G., 163e (12e), Corte. — Le Ch., Colombes (Seine). — B., Guillens (Jura). — C., rue Négrier, Caudry. — D., Chèvremont. — N., Institut G. B., Moulins. — B., Orléans (Rhône). — M. B., Boult-ville. — A. M., Archamp (H.-S.). — B., Saint-Germain-sur-Rance. — B., Gatuzières (Lozère). — A., Aron-Bourn. — T., à Caluire (Rhône). — L. R. S., Verchain (Nord). — T., Pellier-Fougue (Vendée).

L. R.

DEUIL

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur

Robert-Victor-Clément-Augustin VERLEY

décédé à Lille le 16 mars 1908, dans sa vingt-quatrième année, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux funérailles qui auront lieu vendredi, 20 mars, à onze heures, en l'église Saint-André, à Lille, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de l'Est pour y être inhumé.

L'assemblée à la maison mortuaire rue Voltaire, 60, à Lille, à dix heures trois quarts.

18-19-20-m.-4970.

MARCHÉS

Bergues, 16 mars		Bestiaux, prix moy. kil	
Blé blanc, l'hect.	[illegible]	Bœufs	[illegible]
Blé roux »	[illegible]	Veaux	[illegible]
Blé bl. de semis	.....	Moutons	[illegible]
Blé r. de semis	.....	Porcs	[illegible]
Avoine, id	.....	Lin, 1 k. 1/2	[illegible]
Haricots, id	[illegible]	Graine de lin	[illegible]

Armentières, 16 mars

Farine, 100 kilos		30 —
Blé bl., l'hecto		17 —
Blé roux »		[illegible]
Seigle les quintal		16 50
Orge, »		14 —
Malt, »		16 50
Avoine, »	nouvelle	16 50
—	vieille	[illegible]
Pois, l'hecto		27 —
Haricots, »		28 —
Fèves, »		20 —

Paris, 17 mars.

SUCRES RAFFINÉS (cote commerciale). — La demande reste active de la part de la consommation. Les cours sont bien tenus, mais sans changement.

On cote à Paris en disponible, les 100 kilos, par wagon complet et suivant marques aux usines :

En cartons de 5 kil. rangés	62 50	à	63 ..
» 1 kil.	6. ..		6 50
En caisses de 50 à 60 kil.	62 ..		63 50
» 25 à 30 kil.	62 50		6. ..
» 10 kil.	64 ..		64 50

Raffinés en pains	60 ..	60 50

Pour les cours de province, il y a lieu d'ajouter à cette cote les frais de chargement et de transport, qui sont plus ou moins élevés, suivant les régions.

Cours pour l'exportation franco sur wagons ou sur bateau, les 100 kilos, à Paris, droits déduits : cubes, 38,50 à .. fr. ; pains, 38 50 à ....

PRODUITS ACCESSOIRES. — On cote en disponible, les 100 kil., par wagon complet et suivant marques :

Grands déchets	en sacs	.58	à	59 .
Irréguliers		.58 ..		.59
Petits déchets		.57 50		.58 50
Sucre en poudre		.57 50		.58 ..
Semoules (suivant finesse)		60 ..		60 50
Glaces		.60 ..		61
Cristallisés extra acquittés		.57		.58 50
— en poudre		.58 ..		.59 50

Encore une preuve à Lille

Entre beaucoup d'autres, cette preuve a une grande valeur pour vous puisqu'elle est encore prise sur place. M. L. Guelton, 153, boulevard Montebello, Lille, nous dit : « Voilà plus de deux ans que je souffrais continuellement des reins. Le mal me tenait d'une façon si aiguë dans le bas du dos que j'éprouvais la plus grande difficulté pour me baisser. Mes urines étaient troubles et contenaient de l'albumine. De temps en temps j'avais des éblouissements, des sueurs, des frissons et malgré tous les remèdes employés mon état s'aggravait plutôt. Dès que j'eus fait usage des Pilules Foster pour les reins, vendues à la pharmacie Leclercq, 16, Grande-Place, Lille, je fus aussitôt soulagé et je suis si heureux aujourd'hui d'avoir retrouvé la santé tout en continuant le traitement, que je me fais un devoir de recommander un remède qui m'a si bien réussi. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

La nervosité, le mal de dos, le teint jaune, l'insomnie, l'irritabilité, le manque d'appétit, le sentiment de lassitude, le besoin incessant de mouvement, voilà autant de signes que le sang n'a pas été débarrassé de ses impuretés par les reins. Les Pilules Foster pour les reins donnent aux reins l'aide et la force nécessaires pour que non seulement ils éliminent ces poisons, mais encore qu'ils filtrent le sang parfaitement et régulièrement, empêchant ainsi tout retour de malaises. C'est la raison pour laquelle les Pilules Foster pour les reins opèrent des guérisons durables. On trouve les Pilules Foster (marque originale) chez tous les pharmaciens, 3 fr. 50 la boîte, 19 fr. les six ou franco contre mandat : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Dans l'intérêt de votre santé, si vous voulez avoir un bon résultat, exigez la véritable boîte avec la signature « James Foster » et refusez toute imitation ou substitution. 15

Hygiène, Salubrité, Propreté

VIDANGES LILLOISES

27, rue Léon-Gambetta, 27

SEULE MAISON A LILLE

possédant un matériel complet capable d'assurer, toujours rapidement, un service irréprochable selon les règles de l'Hygiène et de la Salubrité.

Représentation de Vins de Bordeaux

EXPÉDITION DIRECTE — ORIGINE GARANTIE

MAURICE MOREAU

Propriétaire et Négociant

à SAINT LAURENT-MÉDOC (Gironde)

désire s'entendre avec représentants sérieux, yant relations et pouvant fournir références, pour régions où il n'est pas encore représenté.

AFFAIRE SÉRIEUSE et de TOUTE CONFIANCE

Propriété possédée par la famille depuis 1780

Fournisseur de la « Croix du Nord »

BAUME SAINTE-GENEVIÈVE

Le pot 1 fr. 50 — et Dépuratif Delezenne — Le flacon 4 fr.

Cette médication fait l'étonnement du monde médical par les guérisons merveilleuses qu'elle amène dans les cas d'ECZÉMAS, ULCÈRES de VARICES, VICES du SANG, HUMEURS, DARTRES, etc. — Phie DUBUS, 7, rue des Arts, LILLE

Le prix du beurre, des œufs, des pommes de terre

POUR NOS MÉNAGÈRES

MARCHÉS	Beurre			Œufs			Pommes de terre		
	(le kilo)			(le mille)			(les 100 kilos)		
Paris, 4 mars (pour comparaison)	Normandie	3.30	5.10		Norm.	Picardie	Paris		
	Bretagne	3.20	3.9	extra	[illegible]	[illegible]	[illegible] nde	12.	14...
	Touraine	3.42	3..	cho.	[illegible]	[illegible]	Rondes hât.	.3..	
	Nord et Est	3...	3.8	ordre	[illegible]	[illegible]	Rouge sauc.	8..	11.
Lille, 11 mars	3. . à 3.60	le kilo		6... à .. n.	le cent		9... à 10...	les 100 k.	
Aire, 12 mars	3.10 à 2.60	le kilo		2... à 2.25	le quart		.8 . à 9...	les 100 kil.	
Armentières, 14 mars	3.25	....	»	9.20		le cent	9.00	....	»
Avesnes, 13 mars	1.70	1.80	le 1/2 k.	....	2.10	le quart	...	....	»
Bailleul, 10 mars	1.70	..	le 1/2 k.	9.60	....	le cent	....	....	»
Bergues, 16 mars	2 90	3..	le kilo	2.15	....	le quart	8.18	....	»
Bourbourg, 10 mars	3. .	3.20	»	1.90	2.10	»	8 ..	10. .	»
Courtrai, 9 mars	3.2	3 8	»	1.85	1.90	»	9 80	12.5	»
Cassel, 9 mars	1.40	1.55	le 1/2 k	2..	2.10	»	....	....	»
Cambrai, 4 mars	1.25	1.40	»	2.20	....	»	10...	11...	»
Cysoing, 6 mars	1.75	....	»	2 2.	....	»	10...	....	»
Estaires, 12 mars	1.70	....	»	1.30	....	»	6 ..	10...	
Fréquingt, 13 mars	1.55	1.60	»	1 8.	1.90	»			
Fourmies, 4 mars	1.60	1.70	»	2..	....	»			
Haubourdin, 6 mars	3.8	...	le kil.	2.2.	....	le quart	11...	....	
Hazebrouck, 9 mars	3...	3.20	le 1/2 k	1.9.	2...	le quart	....	....	
Hirson, 9 mars	1.60	1.70	»	1.90	2...	»			
Landrecies, 4 mars	1.60	1.70	»	2.10	2.20	»			
Lannoy, 14 mars	3.70	....	le kilo	2.20	....	»			
Le Cateau, 14 mars	1.40	1.50	le 1/2 k.	2.20	....	le quart			
Merville, 4 mars	1.65	....	»	2.15	....	»	9...	9...	»
Orchies, 10 mars	1.70	1.70	»	2.10	2.20	»			
Seclin, 16 mars	1.70	1.80	»	2.20	2.40	»	0.12	....	le kilog.
Solesmes, 4 mars	1.50	...	»	2.20	....	»	... .	....	les 100 kil.
Somain, 12 mars	1.75	1.80	»	1.25	1.30	le 1/2 q.			
Valenciennes, 14 mars	1.70	....	»	2.40	.. .	le quart	....	....	les 2 k.
Wasquehal, 13 mars	1.9.	...	»	1.10	....	le 1/2 q.	....		
La Bassée, 12 mars	1.30 à	....	»	2.40	....	le quart	9...	....	les 100 kil.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (Banque)

40, rue de la Gare, ROUBAIX

1, place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

Ordre de Bourse. — Opérations sur titres. — Paiement de coupons. — Service de coffres-forts

ADRESSEZ-VOUS DIRECTEMENT EN FABRIQUE : Malles, Valises, Sacs, Trousses, Couvertures de Voyage, Maroquinerie de luxe, Réparations.

SOYEZ PÈRE

41-43, Rue des Ponts-de-Comines, Lille. — Téléphone 604.

Par les TEMPS FROIDS & HUMIDES

ne consommez d'autre apéritif que le

BANYULS-TRILLES

soigneusement préparé avec un vieux et excellent vin pur et le meilleur quinquina et vous en ressentirez les effets toniques et bienfaisants.

C'EST L'APÉRITIF D'HIVER par excellence

recommandé par le corps médical aux Hommes, Dames et Enfants.

Refuser la consommation si la bouteille ne porte pas l'étiquette.

BANYULS-TRILLES

BOURSE DE LONDRES

17 mars 1908	Cours précédent	Ouverture
Consolidés	86 7/8	86 13/16
Extérieure	93 3/8	93 3/4
Turc (séri D)	9. 3/4	92 3/4
Banque ottomane	18 1/2	18 1/2
Rio-Tinto	62 1/4	61 7/8
Consolidés Goldfield	2 29 32	2 29/3.
East Rand	3 3/16	3 1/4
Rand Mines	4 13/16	4 3/4
Chartered	0 17/32	0 17/32
Robinson Gold	5 ./.	5 ./.

MEILLEUR CAFÉ est le CAFÉ FIN de la MAISON WATERLOT-LAMBELIN

Au Café Fin, 53, rue Nationale, 53, LILLE

René CARTON, successeur.

BOURSE DE LILLE

DU 17 MARS 1908

Dernière jouissance	CHARBONNAGES	Cours précéd.	Cours du jour
2 janv. 07	Aniche	10.0 ..	10.. ..
21 déc. 06	Anzin	1.49 ..	1.45 ..
2 janv. 0.	Bruay	[illegible]	[illegible]
15 . 06	Bully-Grenay	4 .7 ..	[illegible]
15 nov. 06	— 1/10e	9. 2.	96 50
1er déc. 0.	Blanzy	1510 ..	.... ..
	Bruay (ent. are)	875 ..	878 ..
15 févr. 07	Bruay (3/5)	6. ..	67 75
1 juillet 05	Campagnac	116 ..	... ..
1 mars 0.	Carvin (cinquième)	103 ..	103 ..
3 mars 0.	Carvin (entière)	6.0 ..	.... ..
Origine	La Clarence	205 ..	20. ..
1 mars 07	Courrières	2580 ..	258. ..
Origine	Crespin (t. verts)	67 2.	67 ..
1 déc. 06	Douchy	920 ..	920 ..
1 mai 07	Dourges (10e)	309 50	309 50
1 mai 07	Dourges (act. ent.)	.... ..	.... ..
3 oct. 06	Drocourt 1/10	4 .0 ..	.... ..
1 oct. 06	Drocourt (10e)	45 ..	452 ..
11 déc. 06	Escarpelle	9.. ..	980 ..
2 janv. 08	Ferfay	1.8.. ..	1780 ..
Origine	Ferques	3. ..	.... ..
Coup. att.	Fines-les-Raches	8. ..	85 50
31 mars 07	Lens (entier p.)	8.. ..	8.. ..
31 mars 07	Lens (1/10)	8. ..	8. 75
1 mai 07	Liévin	4100 ..	0.0 ..
1 mai 07	Liévin (10e)	1.. ..	136 ..
15 juin 07	Ligny-les-Aire	5 0 ..	513 ..
Origine	Marles 30 0/0	2 0 ..	2.10 ..
12 juin 06	Marles 70 0/0	[illegible]	90 0 ..
3 janv. 0.	Marles 1/10e	15. 0	156 75
2 nov. 07	Meurchin (1/10e)	[illegible]	[illegible]
21 févr. 07	Meurchin (act. ent.)	3	.... ..
16 févr. 07	Nord d'Alais	[illegible]	[illegible]
10 janv. 07	Ostricourt	[illegible]	.... ..
1 juillet 06	Thivencelles	[illegible]	.... ..
15 nov. 06	Vicoigne (act.)	1.. ..	1.. ..
	— 1/10e	130 ..	129 75
	BANQUES (Actions)		
	Crédit du Nord	6 8 ..	6 8 ..
	Verley Decroix	13 1 ..	.... ..
	Devilder et Cie	1114 ..	1 .1 ..
	VALEURS DIVERSES		
	Gaz de Wazemmes	6 3 ..	... ..
	Rousseau	.... ..	... ..
	St-Sauveur-Arras	335 50	... ..
	Sucrerie Saint-Vaast	5410 ..	.... ..
	Denain-Anzin	1 1 ..	17 0 ..
	Forges St-Amand	6.. ..	.... ..
	Senelle	6.0 ..	.... ..

Coupons détachés

1er mars. — Etablissement Gratry, coupon no 11, net 60 francs.

10 mars. — Agence Financière, net 1 franc.

Coupons annoncés

31 mars. — Lens act., coup. no 7, brut 20, a.m. 10,90, port 18 10 ; Lens 1/10e, coup. no 7, brut 2, net a.m. 1.2, port 1.84.

1er avril, La Départementale Electrique (actions ordinaires) coupon no 4 : brut 5 ; net 4,80.

La Départementale Electrique (actions privilégiées) coupon no 1 : brut 4,375 ; net 4,20.

Aubrives et Willerupt c. no 13 : brut 20 fr., net, port. 19,20.

BANQUE DU NORD ET DES FLANDRES

A. L. PALLIEZ, Adm.-Direc.

LILLE — LILLE

109, rue Nationale. 92, rue Faidherbe

AMIENS. — 5, rue des Trois-Cailloux.
CAMBRAI. — 5, rue de la Porte-Robert.
DOUAI. — 25, place du Barlet.
ARRAS. — 37, rue Saint-Aubert.

ORDRES DE BOURSE

CHARBONNAGES AU TARIF OFFICIEL

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Paiement sans frais de tous coupons même quinze jours avant leur échéance

GARDE DE TITRES

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Organe hebdomadaire : Echo des Charbonnages. — Abonnements : Nord et limitrophes, 3 fr. par an ; Autres départements, 4 fr. ; Etranger 5 fr.

BOURSE de BRUXELLES

Pour répondre aux désirs de nos lecteurs, nous donnons, pour la « Bourse de Bruxelles » les cours d'ouverture, et les cours de clôture. Pour avoir les cours exact nos lecteurs n'auront qu'à faire la moyenne lorsqu'il y a lieu.

17 MARS 1908

Dernière jouissance	FONDS D'ÉTAT PROVINCES, VILLES	Ouverture	Clôture
	Rentes [illegible]	—	95 —
	Brux. 1902, 2.50 %	96 25	1.7 —
	— 1905, 2 % lib.	—	96 —
	Anvers 1887 2 1/2	—	90 —
	— 1903, 3 %	—	1 0 —
	Gand, 3 %	8. 50	8. —
	Liège 1897, 3 %	—	8. —
	— 1897, 3 %	—	81 25 —
	— 1905, 2 %	94 50	.4 —
	Congo, lots	—	79 25 —
	CHARBONNAGES		
2 mars 1907	Amercœur	560 —	.00 —
30 sept. 1907	Anderlues	604 —	.0. —
1 avril 1907	Bernissart	—	800 —
id.	Bois d'Avroy	.0.0 —	3. —
2 nov. 190.	B.-E. à Lambusart	—	2.0 —
17 oct. 190.	Borinage Central	—	.1 —
1 avril 9.	Charbon. belge	—	3.0 —
1 mai 19.	Chevalière à Dour	—	1.7 —
1 mai 19.	Fürstenberg	—	20 —
	[illegible]	1. —	. —
1 mai 19.	Concorde	—	... —
1 avril 19.	Couchant de Flénu	.8. —	1 9 —
1 mai 1907	Courcelles (Nord)	.0 —	.7. —
1 août 19.	Espérance, B. F.	—	... —
2 mai 1.07	Fontaine-Lévêque	—	8. —
14 avril 190.	Gouffre	.0 —	19 0 —
17 nov. 190.	Grand Buisson	01 —	7. —
21 déc. 190.	G. Mach. à Dour	—	2.0 —
18 mars 1907	Grand Mambourg	33 —	.00 —
	Hayne St-Pierre	.7 —	81 —
30 mai 1907	Hasn-sur-Sambre	—	71 —
1 mai 190.	Havard	.00 —	.9 50 —
9 oct. 190.	Horlus	—	—
3 avril 190.	Horeu et Wasmes	—	.00 —
2 nov. 190.	J. Union de Charl.	2 1 —	3.0 —
2 avril 19.	Kessales	—	1.0. —
11 oct. 1907	La Haye	.00 —	1.05 —
16 avril 19..	La Louvière Sars	2 1 —	.1 25 —
1 avril 190.	Levant du Flénu	—	—
2 avril 190.	Marchiennes	—	—
1 févr. 190.	Mariemont	—	280 —
2 nov. 190.	Noël Sart Culpart	—	.2.0 —
3 juin 19.	Nord de Charleroi	—	2.00 —
juil let 19.	N.-D. Rieu du Cœur	—	.00 —
1 août 1907	Patience Beauj.	—	—
2 avril 19.7	Poirier	.0 —	821 —
1 mars 1907	Produits au Flénu	—	—
3 juin 19.	Réunis de Charl.	—	1.10 —
1 mai 1907	Sacré Madame	3. .0 —	3.30 —
2 sept. 1907	Trieu Kaisin	—	0.1 —
2 avril 1907	Unis-Ouest Mons	—	11.0 —
	Wilhelm-Sophia	—	670 —
	MÉTALLURGIE		
21 déc. 1907	Angleur	—	7.0 —
3 déc. 190.	Athus-la-Paix	.01 —	.01 —
2 nov. 190.	Cockerill	—	—
	Nicolaieff privi.	—	—
	— ordinaire	—	—
18 mai 190.	Ougrée	—	1..0 —
1 août 1907	Providence Russe	70 5	72 —
31 oct. 190.	Sarrebruck	—	—
31 oct. 19.	Sambre-Moselle p.	—	—
30 nov. 1907	Sambre-Moselle o.	615 —	.0 —
30 nov. 1907	T. de Konstantin	—	.1. —
	T. de Konstantin j.	—	—
	ZINC		
5 juin 1907	Asturienne	—	6.00 —
5 nov. 1907	Austro-Belge	—	305 —
1 juil. 190.	Bleiberg	—	—
5 nov. 19.	Nebida	—	541 —
3 juil. 190	Nle-Montagne p.	—	.8 —
	Nle-Montagne or.	—	—
10 mai 1907	Vieille Montagne	—	8.5 —
	Diverses Étrangères		
16 avril 190.	All. Dalbusch	—	11.0 —
2 juin 190.	All. Mines Stolberg	—	2.5 —
7 mai 190.	All. Zinc de Silésie	167. —	1.90 —
2 juillet 19.	Fr. Metropolita n.	—	6.. 50 —
16 janv. 190.	Daie.-rovienne	—	1.0. —
17 juin 1907	Ecosma	—	—
26 déc. 1906	Métal Rus. Belg.	—	1.00 —

COURS DES MARCHES A TERME DU 17 MARS

Communiqué par MM. Joseph et Henry CHARLET, Tourcoing-Le Havre

LAINES PEIGNÉES — ROUBAIX-TOURCOING (D'après la moyenne des prix pratiqués à la Corbeille) — ANVERS Type B.

MOIS	Cote précédte	Cote 11 h. 1/2 Roubaix	Cote 4 h. 1/4 Tourc.	Clôture Acheteurs	Clôture Vendeurs	Suint Précéde.	Suint Ce jour	Suint Acheteurs	Suint Vendeurs	Anvers précédente	Anvers ce jour
Mars	5 8 1/2	5 80	—	5 25	—	—	—	—	—	5 80	5 20
Avril	5 17 1/2	5 17 1/2	—	—	5 15	—	—	—	—	5 125	5 1.5
Mai	5 3	5 17 1/2	5 15	5 1. 1/2	5 15	—	—	—	—	5 075	[illegible]
Juin	5 2 1/2	5 10	—	—	5 07 1/2	—	—	—	—	5 0.	5 .0
Juillet	5 . 1/2	5	5 00	5 00	—	—	—	—	—	[illegible]	[illegible]
Août	5 02 1/2	5 00	5 00	—	5 00	—	—	—	—	4 .7.	4 775
Septembre	5 ..	4 9.	4 97 1/2	—	—	—	—	—	—	4 .0	4 7.
Octobre	4 95	4 95	4 90	—	—	—	—	—	—	4 725	4 725
Novembre	4 90	4 90	—	—	—	—	—	—	—	4 70	4 70
Décembre	[illegible]	4 9.	—	—	—	—	—	—	—	4 70	4 675
Janvier	4 7 1/2	[illegible] 7 1/2	—	—	—	—	—	—	—	4 65	4 6.
Février	4 8.	4 85	—	—	—	—	—	—	—	4 6.	4 6.
Ventes	50 [illegible]									2.0 000 k.	
Tendance										calme	

LAINES BRUTES, COTONS, CAFÉS — LE HAVRE — NEW-YORK — LIVERPOOL

Mérinos (Cote de 3 à 3/4) Préc.	Mérinos ce jour	Croisés (Cote de 3 h. 3/4) Préc.	Croisés ce jour	Cotons (Cote de 4 h.) Préc.	Cotons ce jour	Cafés (Cote de 4 h. 30) Préc.	Cafés ce jour	New-York Cafés Préc.	New-York Cafés ce jour	MOIS	Liverpool Cotons précédente	Liverpool ce jour
177 50	177 50	155	153	74 1/4	72	42 75	42 75	5 80	5 80	Courant	5 ..	5 58
1..	1.3	153	153	70 7 8	70 1/4	42 25	42 ..	5 85	5 8.	Mars-Avril	5 57	5 56
167 50	167 50	156	154	.. 3	.0 1/4	43	43	5 .0	5 .5	Avril-Mai	5 5.	5 53
1.5	168	51	153	70 1.8	.0	42 75	4. 7.	5 90	5 90	Mai-Juin	5 ..	5 5.
1.8	168 50	1..	153	[illegible]	..9 5 8	42 75	4. 7.	5 ..	5 ..	Juin-Juill.	5 5.	5 54
..3 10	1.8	156	154	.9 3 8	.0 1/4	42 75	42 75	6 00	6 .0	Juill.-Août	5 51	5 50
1.1 10	1.3	157	15	.8 7/8	68 3	42 .0	42 5	6 .0	6 ..	Août-Sept.	5 46	5 43
160 .0	161	157	1 7	67 .	67 5/	42 50	42 .	6 .5	6 .0	Sept.-Oct.	5 3.	5 35
1.0 50	161	157	157	.6 3 4	6. 3 4	42 5	42 50	6 10	6 10	Octob.-Nov.	5 31	5 .8
1.0 50	1.0 50	156	156	66 1.2	6. 1 4	42 .0	42 ..	6 10	6 1.	Nov.-Déc.	5 25	5 25
150	15	—	—	.. 1/8	6. 7	42 5	42 .0	6 5	6 1.	Déc.-Janv.	5 2.	5 20
1.6	156	—	—	66 5/8	66 5/8	42 50	42 50	6 .0	6 1.	Janv.-Fév.	—	—
1.0.0 b.		50 b.		2.100 b.		8.000 l. s.		7.000 l. s.		Ventes	7.000 b.	
calme		calme		calme		A p. soute.		lourde		Tendance	Term. calme	

DERNIERS TÉLÉGRAMMES

ANVERS. — Mai 4.925 vendeurs.

New-York. — Cotons. — Recettes probables 17.000

MOIS	Précéd.	1re Avis	2e Avis	3e Avis
Mars	10.35	10.35	10.30	10 31
Mai	10.40	10 30	......	......
Juillet	10 27	10.13	10.16	10.14
Août	9.94	9.98	.. ..	......
Tendance		calme	calme	calme

Roubaix-Tourcoing. — Laines. — Affaires traitées à la Corbeille :

Matin : 10.000 k. à 5,00. Août — 5.000 k. à 4,97 1/2 Septembre. — 5.000 k. à 4,95. Octobre.
Total : 20.000 k.

Soir : 5.000 k. à 5,12 1/2. Mai. — 15.000 k. à 5,15. id. — 10.000 k. à 5,00. Juillet.
Total : 30.000 k.

Dernier jour d'émission de filières sur mars, le 24 courant avant 4 heures.

Jeudi 19 courant. Cote officielle à Roubaix, à midi.